

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

-----  
Un Peuple -- Un But -- Une Foi  
-----

**MINISTERE DE LA FAMILLE DU DEVELOPPEMENT  
SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

-----  
CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET  
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE  
-----

PROGRAMME D'APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

N° MFDSSN/CSO-PLCP/PAREP

Dakar, le... 0 0 0/0 2004

0 8 AVR. 2004

***Le Coordonnateur***

**Objet :** Requête consolidation et renforcement  
du Fonds de Développement Local

**Monsieur le Directeur,**

Je vous prie de recevoir ci-joint, la requête relative à la consolidation et au renforcement du Fonds de Développement Local fruit du cadre de partenariat entre mon département et la Mission de Coopération Luxembourgeoise dans la région de Saint-Louis.

Comme vous le savez, ledit projet a été mis en œuvre dans le cadre de l'ex Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté financé par le PNUD.

Les résultats satisfaisants enregistrés ont amené les différentes parties prenantes à poursuivre leurs actions dans le cadre du nouveau Projet d'Appui de Réduction à la Pauvreté (PAREP).

C'est la raison pour laquelle, je voudrais solliciter votre intervention pour la prise en compte de ce présent projet de cadre de partenariat dans le prochain Programme Indicatif de Coopération avec le Luxembourg.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

//-))  
**Monsieur Daouda DIOP**  
**Directeur de la Coopération**  
**Economique et Financière**  
**- D A K A R -**



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

-----

**Ministère de la Famille, du Développement Social et de  
la Solidarité Nationale**

-----

Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes  
de Lutte contre la Pauvreté

-----

**PROGRAMME D'APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE (PAREP)**

-----

ANTENNE REGIONAL DE SAINT-LOUIS

**FONDS DE DEVELOPPEMENT LOCAL  
(FDL)  
SAINT-LOUIS**

## I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sénégal accorde aujourd'hui une attention particulière à sa stratégie de création de richesse pour lutter contre la pauvreté à tous les niveaux. Cette stratégie repose sur des priorités liées à la nécessité de créer les bases d'une croissance forte capable d'influencer sur le niveau de pauvreté et qui se fonde sur des secteurs productifs qui ont un impact réel et durable sur l'amélioration des revenus et la création d'emplois.

En signant un accord de partenariat le 18 juillet 2002, le Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale, le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), et la Mission de Coopération Luxembourgeoise, ont entrepris de mettre en place à titre expérimental un Fonds de Développement Local (FDL) dont l'exécution a été assurée par l'Antenne du Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté avec un budget de 58.000 €.

La pertinence du FDL par rapport à la lutte contre la pauvreté et par conséquent à la promotion du développement humain durable, a été démontré à travers deux blocs d'activités :

- l'Entreprenariat féminin par l'insertion emploi (CRETf), la création et la consolidation de micro et petites entreprises ;
- le Financement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), par des institutions mutualistes d'épargne et de crédit.

La phase expérimentale du FDL a suscité un intérêt particulier au près des populations à la base et contribue au développement et activités économiques par la mobilisation de la main d'œuvre locale, la valorisation de la production locale et l'insertion économique des jeunes filles.

Le rapport final élaboré à cet effet avec la validation des différents partenaires l'illustre parfaitement.

La volonté de reconduire l'expérience partenariale avec la coopération Luxembourgeoise, sur une échelle plus importante a conduit le Ministère du Développement Social et le PNUD à inscrire en bonne place le FDL dans le nouveau Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP).

## II – Objectifs

**2.1 – Objectif global :** le FDL vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement des activités à la base.

**2.2 – Objectifs Spécifiques :** de façon spécifique, les actions envisagées doivent permettre :

- OS1 – le renforcement des moyens d'existence durable à travers la constitution à la mise en place d'un fonds d'appui aux micro-projets en milieu urbain et rural.
- OS2 – la création d'un environnement favorable à l'entreprenariat à travers la mise en place des technologies de mécanismes outil et procédure appropriés aux cibles.

## **2.3 – Résultats attendus**

- R1** – un programme de réadaptation à base communautaire réalisé en milieu rural ;
- R2** – un accès systématique des pauvres aux ressources financières facilité ;
- R3** – une production locale mieux valorisée ;
- R4** – une appropriation conséquente des techniques et technologies transférées.

## **III – Durée**

Le FDL est prévu pour une durée de trois (03) ans à partir de la date de signature de l'accord de partenariat entre le MDSSN, le PNUD et la Coopération Luxembourgeoise.

## **IV – Cadre Institutionnel et Mécanismes de Fonctionnement**

Le projet FDL s'organise et se réalise dans le cadre de l'antenne du PAREP à Saint-Louis. Il complète et consolide les actions de développement entreprises par le PELCP et poursuivies par le PAREP.

La planification et le reporting sont assurés par l'équipe du FDL à travers un plan d'actions trimestriel et semestriel servant de base à la mise en œuvre. Au terme de chaque échéance, l'équipe du FDL produit des rapports techniques et financiers.

Le comité de pilotage composé de :

- la Coordination nationale des PLCP – Cellule de suivi ;
- la Coordination du PAREP ;
- un Représentant du PNUD ;
- un Représentant de la Coopération Luxembourgeoise ;
- un Représentant de l'ARD (conseil régional) ;
- un Chef Service régional de la Famille et du Développement Social ;
- un Expert du FDL.

a pour mission d'apprécier et de valider le plan d'actions et le rapport technique et financier.

## **V – Ressources Humaines**

- 01 Expert
- 01 Animatrice
- 01 Secrétaire-Comptable

## **VI – Budget (voir Tableau)**

ARRETE LE PRESENT BUDGET A LA SOMME DE TROIS CENT DIX MILLIONS (310.000.000) F CFA SOIT QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE (492.000)\$

**PROJET DE BUDGET DU FDL SAINT LOUIS 2004-2006**  
**SEN/03/001/A/01/99**

LB	Description des charges	BUDGET GLOBAL			
		TOTAL	2004	2005	2006
	<b>10 Personnel du projet</b>				
	<b>13 Personnel d'appui administratif</b>				
13 - 02	Secrétaire	<b>10 800 000</b>	3 600 000	3 600 000	3 600 000
	Animatrice	<b>10 800 000</b>	3 600 000	3 600 000	3 600 000
<b>13-99</b>	<b>Sous Total</b>	<b>21 600 000</b>	<b>7 200 000</b>	<b>7 200 000</b>	<b>7 200 000</b>
	<b>Déplacements officiels</b>				
<b>15-99</b>	<b>Sous Total</b>	<b>2 197 800</b>	732 600	732 600	732 600
		<b>2 197 800</b>	<b>732 600</b>	<b>732 600</b>	<b>732 600</b>
	<b>17 Personnel National</b>				
17-01	Expert	<b>28 800 000</b>	9 600 000	9 600 000	9 600 000
<b>17-99</b>	<b>Sous total</b>	<b>28 800 000</b>	<b>9 600 000</b>	<b>9 600 000</b>	<b>9 600 000</b>
	<b>19 Total personnel</b>	<b>52 597 800</b>	<b>17 532 600</b>	<b>17 532 600</b>	<b>17 532 600</b>
	<b>20 Sous contrat</b>				
21 - 01	MPE/ Micro projets en milieu urbain	<b>55 000 000</b>	15 000 000	20 000 000	20 000 000
21 - 02	MPE/ Micro projets en milieu rural	<b>30 000 000</b>	10 000 000	10 000 000	10 000 000
22	Appui au réseautage des MEC	<b>20 000 000</b>	5 000 000	10 000 000	5 000 000
23	Infrastructure de base (Micro réalisations)	<b>28 850 000</b>	8 850 000	10 000 000	10 000 000
24	Insertion des jeunes filles diplômées des CRETEF	<b>80 000 000</b>	20 000 000	30 000 000	30 000 000
<b>29</b>	<b>Sous total</b>	<b>213 850 000</b>	<b>58 850 000</b>	<b>80 000 000</b>	<b>75 000 000</b>

	<b>30 Formation</b>				
<b>33 00</b>	Formation en groupe	<b>30 000 000</b>	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	<b>39 Sous Total</b>	<b>30 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
	<b>40 Matériel</b>				
<b>45 01</b>	matériel non fongible	<b>5 000 000</b>	5 000 000	0	0
<b>45 02</b>	matériel fongible	<b>3 500 000</b>	3 000 000	300 000	200 000
	<b>49 Sous total</b>	<b>8 500 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>300 000</b>	<b>200 000</b>
	<b>50 Divers</b>				
<b>51</b>	opération Entretien	<b>3 500 000</b>	500 000	1 500 000	1 500 000
<b>52</b>	Rapports	<b>250 000</b>	0	100 000	150 000
<b>53</b>	Divers	<b>1 302 200</b>	302 200	500 000	500 000
	<b>59 Sous total</b>	<b>5 052 200</b>	<b>802 200</b>	<b>2 100 000</b>	<b>2 150 000</b>
	<b>99 Total budget</b>	<b>310 000 000</b>	<b>95 184 800</b>	<b>109 932 600</b>	<b>104 882 600</b>

## Répartition des fonds

1	Fonctionnement	66 150 000
2	Moyens d'existence durable	
2.1	* MPE/ Micro projets en milieu urbain	55 000 000
2.2	* MPE/ Micro projets en milieu rural	30 000 000
2.3	* Appui au réseautage des MEC	20 000 000
2.4	* Infrastructure de base (Micro réalisations)	28 850 000
2.5	* Insertion des jeunes filles diplômées des CRETEF	80 000 000
2.6	* Renforcement de capacités	30 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>310 000 000</b>